



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2018 à 21 Heures Salle du Complexe des Cordeliers

L'an deux mille dix-huit, le 28 juin à 21 Heures, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du complexe des Cordeliers, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Pierre LABRIFFE, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Michel ESPIE, Véronique BRANA, Robert DUFRECHOU, Barbara NETO, Robert CAMAZZOLA, Marie-Thérèse CAZENAVE, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Francette ESCAICH, Gérard BRUNET, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Richard BARBE, Francis CAPDEVILLE, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES (P. : Nadine ARQUE), Daniel PERES, Jean-François AGUT, Isabelle DURROUX, Andrew CAVALIERE (P. : Michel ESPIE), Cathy BARBE, Philippe LAVIGNE, Roland DUPUY, José BENTEGEAC (P. : Véronique Brana), Danielle ZADRO.

Le Président ouvre la séance en remerciant les participants ; il constate que le quorum est bien atteint, énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/03/18

Le Président demande s'il y a des corrections à apporter au compte rendu présenté. Il n'y en a pas, le compte rendu du dernier conseil communautaire est alors approuvé à l'unanimité.

Puis, il donne la parole à M. CONCIL pour les dossiers financiers inscrits à l'ordre du jour.

FINANCES : FPIC 2018

Les deux délibérations corroborant la décision du conseil communautaire du 27/12/2017 en faveur de l'attribution libre de l'intégralité du fonds portant sur 207 923 € au crédit de la collectivité et 30 164 € à son débit, sont approuvées à l'unanimité.

FINANCES : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 (CCAF/ ZAC/ TAD/ SPANC)

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS

L'ensemble des comptes et affectations des résultats, présenté par M. Concil, est validé à l'unanimité en l'absence du Président. Il est simplement rappelé que l'accroissement de certaines dépenses de fonctionnement est en partie du au remplacement de l'onduleur de la MSP et à la maintenance des ascenseurs et porte automatique du Complexe des Cordeliers.

FINANCES : DM 2

Cette décision modificative concernant le SCOT, le SABA, la subvention pour l'aménagement de la place de Lupiac, le site des Cordeliers et le remboursement du prêt pour le chemin des Pouzouères, est adoptée à l'unanimité.

FINANCES : AVENANT N°4 – SISA

L'avenant comprend la révision du prix du loyer en fonction de nouvel indice de référence et la résiliation du bail du Pôle Kiné. La délibération correspondante est approuvée à l'unanimité.

FINANCES : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Le Président indique au conseil communautaire que la collectivité utilise cet outil budgétaire le moins possible. Cependant, il constate, depuis plus d'un an, un retard sur les aides attribuées. Il cite en exemple l'animation touristique pour laquelle les années 2016, 2017 et 2018 sont en attente de paiement. Certains dossiers ne sont plus instruits à la Préfecture. Le fonds de péréquation est viré au dernier trimestre de l'année. Cette ligne est donc une précaution, une règle prudentielle qui permet à la communauté de communes d'assurer ses financements.

La délibération autorisant cette ligne de trésorerie d'un montant de 120 000 € est votée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : RECRUTEMENT DES EMPLOIS D'ETE

Ces recrutements ont été inscrits et votés au budget mais une délibération est nécessaire. Il s'agit de pouvoir palier au remplacement des agents de la communauté de communes, de la MSAP, de la médiathèque et de l'office de

tourisme pendant la période estivale. Ils représentent deux équivalents temps plein pendant deux mois.

Le Président précise le surcroît d'activité de la MSAP en raison de l'instruction des dossiers ANTS qui fait que de 1800 visites par an, on est passé à plus de 2000 en six mois.

La délibération accordant ces emplois d'été est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Il s'agit de l'avancement en grade des agents de la Médiathèque. Le Président profite de cette délibération pour affirmer le succès que rencontre la Médiathèque justifié par les compétences de l'équipe de Mme Labrousse qui a su dynamiser ce service par des accueils de classes et des animations originales.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Mme Lassere présente les conditions de ce rapport qui prévoit un alignement sur ce que la commune de Vic-Fezensac a adopté.

Mme Narran rappelle l'utilité de ce compte personnel de formation qui prévoit les conditions du financement des formations des agents sachant que le moindre bilan de compétences coûte environ 2 000 €.

ADMINISTRATION : PROTECTION DES DONNEES - RGPD

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur la protection des données, le Président propose au conseil communautaire que la collectivité adhère au service que propose le syndicat intercommunal AGEDI, sachant que toute rétractation est possible sans condition particulière.

Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention de mise en conformité du traitement des données informatiques avec AGEDI.

ADMINISTRATION : ADHESION A LA BANQUE DE DONNEES TERRITORIALES DU GERS

La banque de données territoriales du Gers est un service géré par le Conseil Départemental qui met à disposition de ses adhérents une base de données territoriale constituée de fichiers informatiques constituant le cadastre du territoire gersois ainsi que des données techniques propres à chacun des partenaires.

Le service est gratuit.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette adhésion.

ADMINISTRATION : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT CUI/PEC

Le Président replace le contexte dans lequel le renouvellement de ce contrat s'inscrit. En effet, il existait sur la structure deux contrats type CAE, un à l'OT qui s'est achevé en décembre 2017 et l'autre à la communauté de communes jusqu'en août 2018. Entre temps la législation a évolué et un nouveau dispositif dit PEC propose de

proroger le contrat de Mme Castagna pour une année supplémentaire, avec l'engagement d'un CDI à l'issue. Cette contractualisation avec l'Etat pour une personne de plus de 50 ans en situation de retour à l'emploi permet une aide de 50 %. Cet emploi de 32 heures se justifie à la Médiathèque pour permettre un accueil efficace des lecteurs sur les deux étages et à la communauté de communes avec le surcroît d'activité à la MSAP.

La délibération autorisant cette prolongation de contrat dans les mêmes termes est validée à l'unanimité.

ADMINISTRATION : SMBV MIDOUR-DOUZE – MODIFICATION DES STATUTS

Il s'agit d'une délibération de régularisation en vue d'accepter l'adhésion de Peyrusse Grande au syndicat. La délibération de principe est votée à l'unanimité.

FISAC : APPEL A PROJET / DELIBERATION DE PRINCIPE

Le Président présente le Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce dont l'appel à projet est lancé pour l'année 2018. Cette opération peut être soutenue par la communauté de communes dans le cadre de l'aménagement de l'accueil ou des petits investissements. Il pourrait intéresser les communes de Vic-Fezensac, Belmont et Lupiac. Une réflexion est à engager sur le système à mettre en place. On pourrait évaluer et coordonner une somme globale de 100 000 € à 150 000 € pour des projets plafonnés à 15 000 €.

Pour 1 € de la DIRECCTE, les collectivités s'engagent sur 1 € aussi.

Le Président propose sur ce principe que la commune et la communauté de communes versent 10 % chacune et la DIRECCTE alors 20 %. Le projet serait alors financé à hauteur de 40 %.

Mme Thieux Louit demande si le projet peut intéresser la création d'entreprise et insiste sur l'intérêt de soutenir de nouvelles activités. M. Espié souhaite privilégier la modernisation des établissements qui reçoivent du public.

Le Président situe cette opération dans le cadre du SRADDET : bourg-centre, habitat, secteur marchand en milieu rural (19 hab/km² sur le territoire de D'Artagnan en Fezensac) ... Il s'agit avant tout de sauver l'essentiel. Il faudra se prononcer dans les deux mois à venir sur des orientations et des solutions originales. Ce territoire a des spécificités à défendre.

Le conseil communautaire se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat Etat/collectivités locales en matière de FISAC.

MSP : LOGEMENT DES INTERNES / COURRIERS ADMR ET ADPAM LOCATION DE BUREAUX

Le Président demande si les élus de conseil communautaire ont bien été destinataires du compte rendu de la réunion de coordination qui s'est tenu début juin à la MSP du Fezensac. Il précise que cette rencontre a montré que la principale préoccupation des médecins aujourd'hui est le renouvellement des générations.

A Vic-Fezensac, l'anticipation pourrait passer par le salariat d'un médecin qui n'aurait donc pas un statut libéral. Dans ce même esprit, le Président évoque l'opération à l'initiative du Conseil Départemental #DITES 32 dans le but de séduire les internes de passage pour les fixer dans le Gers. La volonté y est mais les résultats absents.

#DITES 32 offre une bourse de 500 € pour le logement des internes en formation. C'est ce que la communauté de communes faisait depuis la création de la Maison de Santé. Le Président propose alors que le logement soit rendu à la mairie. Le Président indique avoir écrit au Président Martin pour lancer une expérimentation du salariat comme il s'y était engagé auprès des professionnels de santé.

Il fait ensuite part du jugement rendu suite à la procédure engagée à l'encontre du cabinet d'architectes et l'entreprise Bobion-Joanin qui sont condamnés. Cette décision reste susceptible d'appel. Mais une saisie-conservatoire d'un montant de 61 776,43 € sur les comptes est en cours. La CACG est dégagée de toute responsabilité. M. Dupeyron demande davantage de précisions quant à de futurs travaux ou réparations. Le Président précise que l'expert avait fait évaluer les travaux de remise en état par d'autres entreprises. Le détail de la condamnation comprend, notamment :

- 11 316 € pour la mission d'expertise
- 51 860 € pour les réfections techniques
- 1 500 € au titre de l'article L 761-1 du Code de justice administrative

Le Président revient sur les sujets qui ont animé la réunion de juin et notamment la saisie par l'ADMR et l'ADPAM en faveur d'un local au sein de la MSP du Fezensac. Le Président indique en avoir fait état auprès de la SISA lors de cette réunion, par correction. Il va de soi que la participation au projet de santé de la MSP du Fezensac reste un préalable à toute installation. De plus, le Président a précisé qu'il souhaitait garder une partie du pôle Kiné de façon à pouvoir en accueillir un si l'occasion se présentait.

Mme Cueillens se demande pourquoi la seule kiné restante n'a pas accepté un local plus petit. Le Président trouve que cette remarque relève de la provocation quand on sait que les kinés avaient imposé la création d'une piscine (120 000 €) et qu'ils n'ont pas respecté le moindre contrat moral.

M. Camazzola s'interroge sur la capacité d'accueil du parking. Le Président lui répond qu'elle est faite pour l'activité de 1 200 m² de bureaux.

Le Président donne lecture de la délibération qui est approuvée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- GEMAPI : le Président donne lecture de la réponse de Mme la Préfète au sujet de la prévention du risque inondation.
- FABLAB : M. Ducès prend la parole pour présenter ce dispositif à la fois ambitieux et pragmatique au service des initiatives locales qui peut générer des retombées économiques non négligeables.
- Mme Thieux Louit évoque la possibilité d'installer des bornes WI-FI publiques par l'intermédiaire de crédits européens, pour le moment restée sans suite dans les dispositifs des pouvoirs publics.

Le Président lève la séance vers 23 heures.